RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE FONTENAY-SAINT-PÈRE
ÉTAT-CIVIL
TÉLÉPHONE 01 34 79 11 21
COURRIEL : MAIRIE-ACCUEIL@FONTENAY-ST-PERE.FR

PIÈCES À FOURNIR

par les futurs époux au plus tard 2 mois avant la date du mariage

Futurs époux

❖ **Époux français :**
☐ Copie de la pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, permis de conduire…)
☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
☐ Attestation sur l'honneur (à compléter dans le guide des futurs époux)
☐ Renseignements relatifs sur les futurs époux (à compléter dans le guide des futurs époux)
☐ Justificatif(s) de domicile de moins de 3 mois aux deux noms (facture edf, gaz, eau, téléphone...)

❖ **Époux étranger :**
☐ Copie de la pièce d'identité en cours de validité (titre de séjour, passeport…)
☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois traduit en français
☐ Attestation de célibat
☐ Certificat de coutume
☐ Attestation sur l'honneur (à compléter dans le guide des futurs époux)
☐ Renseignements relatifs sur les futurs époux (à compléter dans le guide des futurs époux)
☐ Justificatif(s) de domicile de moins de 3 mois aux deux noms (facture edf, gaz, eau, téléphone...)

❖ **Si les futurs époux ne sont pas domiciliés sur la commune :**
☐ Justificatif de domicile du/des parent(s) habitant la commune
☐ Copie de la pièce d'identité en cours de validité du/des parent(s)

❖ **En cas d'enfant(s) à légitimer par le mariage :**
☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois de(s) l'enfant(s)

❖ **Si l'un des futurs époux(se) est veuf(ve) :**
☐ Copie intégrale de l'acte de décès du conjoint
☐ Copie intégrale de l'acte de naissance du conjoint décédé portant la mention du décès

❖ **Si l'un des futurs époux(se) est divorcé(e) :**
☐ Copie intégrale de l'acte de mariage du conjoint divorcé portant la mention du divorce
☐ Copie intégrale de l'acte de naissance du conjoint divorcé portant la mention du divorce

❖ **Si un contrat de mariage a été établi :**
☐ Attestation du notaire

Témoins ***(de 1 à 2 témoins majeurs par époux)***

☐ Copie de la pièce d'identité en cours de validité de chaque témoin
☐ Déclaration à compléter dans le guide des futurs époux